

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN 2019**

Date de convocation et d'affichage : 7 juin 2019.

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 10.

**Présents :**

**Mmes** BAZIN-MALGRAS Valérie, BETTINGER Sylvianne, BEURY Jeanne-Laure, BLUM Catherine, BOUCHOT Chantal, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie, LEMELLE Flavienne, LEYMBERGER Brigitte, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, OUADAH Karima, PAUTRAS Marie-Françoise, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RICHARD Sophie, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, SEBBARI Samira, THOMAS Christine, URBAIN Sandrine

**MM.** ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BACHMANN Jean-Marie, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAPLOT Roland, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAUX Pascal, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GAURIER Claude, GATOUILLET Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUMBERT Christophe, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEPRINCE Didier, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, PARIGAUX Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RICHARD Olivier, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SUBTIL Bruno, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel

**Représentés :** GARNERIN David par COLLIN Isabelle, BRANLE Christian par TRESSOU Marie-Hélène, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, SAINTON Michel par LEBRUN-HUTINEL Françoise, ROTA Colette par MORET André, VETTER Claude par SIMON Chantal, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno

**Sont excusés et ont donné pouvoir :** HUBINOIS Alain à TRIBOT Philippe, DEMOISSON Daniel à BLANCHARD Dominique, FEVRE Dolly à GIRARD Marc, ABEL Jean-Pierre à PEUCHERET Alain, ROBERT Isabelle à VOLHUER Michel, CHAMPAGNE Anicet à ROUSSELOT Nicole, SAUNOIS Serge à MEIRHAEGHE Jean-François, COURTOIS Jean-Christophe à COTEL Philippe, VAN de ROSTYNE Alain à GAURIER Claude, LEROY Marie-Thérèse à FAURE Gilbert, DRAGON Jean-Luc à GREMILLET Annie, LEDOUBLE Catherine à BALLAND Alain, CODAZZI Colombe à VIART Jean-Michel, LEIX Jean-François à ARNAUD Jean-Jacques, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BOISSEAU Dominique à BRET Marc, PATELLI Lise à BEURY Jeanne-Laure, ROUVRE Annie à PHILIPPON Elisabeth, ZAJAC Anna à BLANCHON David

**Excusés :** PETIT Sandrine, RESLINSKI Jean-François, REHN Yves, RIGAUD Jacques, ZWALD Jérémy, SPILMANN Marcel, AMILHAU Marie-Pierre, MENUUEL Gérard, SERRA Frédéric

**Absents :** GRIENENBERGER Daniel, FRAPIN David, KISSERLI Jean-Marie, RABAT-ARTAUX Nadia, SIMON Véronique, MARTINOT Bruno

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

<b>DELIBERATION N°10</b>	<b>Arrêt du Programme Local de l'Habitat (PLH) au vu de l'avis des communes - Etude pré-opérationnelle de programme d'intervention pour l'amélioration du parc privé</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Alain PEUCHERET</b>

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
102	121	121			

**Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN 2019**

**ARRÊT DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) AU VU DE L'AVIS DES COMMUNES -  
ETUDE PRE-OPERATIONNELLE DE PROGRAMME D'INTERVENTION  
POUR L'AMELIORATION DU PARC PRIVE**

Annexe : Programme Local de l'Habitat

**Exposé :**

Par délibération n° 11 du 1<sup>er</sup> février 2019, le Conseil communautaire a procédé à l'arrêt du projet de PLH (Programme Local de l'Habitat). Conformément aux articles L.302-2 et R.302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), le projet arrêté a été soumis, pour avis, aux communes membres, ainsi qu'au Syndicat DEPART en tant qu'organisme chargé de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial. Cette notification est effective depuis le 25 février 2019, les communes et le syndicat mixte disposant d'un délai de 2 mois pour émettre un avis. Passé ce délai, l'avis est réputé favorable.

Au 26 avril 2019, 78 communes ont donné un avis favorable (30 avis exprès, 48 avis tacites) et 3 communes ont émis un avis défavorable. Néanmoins, aucune modification du projet n'a été sollicitée. Le Bureau du Syndicat DEPART a émis un avis favorable le 28 mars 2019.

Au vu de ces avis, l'article R.302-10 du CCH prévoit que le Conseil communautaire procède à un second arrêt du projet de PLH et le transmet au Préfet. Celui-ci le transmet au représentant de l'Etat dans la région afin qu'il saisisse pour avis le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH). Ce dernier dispose d'un délai de deux mois pour se prononcer. Son avis est ensuite transmis au Préfet du département intéressé.

Le projet de PLH de Troyes Champagne Métropole identifie la lutte contre la vacance, la lutte contre la précarité énergétique et l'adaptation des logements au vieillissement parmi les enjeux prioritaires du territoire en matière d'habitat. Il prévoit ainsi la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ou d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) qui constituent des outils de nature à répondre à ces problématiques, en contribuant à l'amélioration du parc d'habitat privé.

Ces dispositifs ciblent en priorité les propriétaires occupants modestes, voire très modestes. Les propriétaires bailleurs peuvent aussi en bénéficier, sous réserve de conventionnement, sur une période déterminée, du ou des logements réhabilités.

Le lancement de ce type d'opération nécessite la réalisation d'une étude pré-opérationnelle, permettant d'en confirmer la pertinence et de préciser les conditions de mise en place du futur programme ainsi que son contenu. Elle sera menée à l'échelle de Troyes Champagne Métropole, exception faite du secteur A' du futur PLH (Bouchon de Champagne) déjà couvert par une OPAH « Renouvellement Urbain ».

Il est à noter que cette étude pré-opérationnelle s'inscrit également dans le programme « Action Cœur de Ville » et constitue l'une des actions recensées au titre de l'année 2019.

Cette étude, dont le coût a été estimé à 100 000 € HT, pourra faire l'objet d'une aide financière de l'ANAH pour un montant maximal égal à 50% de son coût hors taxe.

**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ARRÊTER à nouveau le Programme Local de l'Habitat, tel qu'annexé, au vu des avis des communes membres et du Syndicat DEPART (conformément aux articles L.302-2 et R.302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation) ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à transmettre le Programme Local de l'Habitat au Préfet pour saisine du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à solliciter l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) pour le financement de l'étude pré-opérationnelle mentionnée ci-dessus ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote